

Date de parution

Juillet 2013



Dans ce numéro :

<i>Editorial</i>	1
<i>Les projets</i>	2
<i>Qu'est-ce qu'une coop?</i>	3
<i>La forme juridique</i>	4
<i>Devenir membre</i>	4
<i>Actualités</i>	5
<i>Site du Jardins zoologique de Québec</i>	6
<i>Section réservée aux membres actifs</i>	7

Sommaire :

- ◆ Nous souhaitons être en mesure de vous faire suivre le développement des activités par ce moyen de communication, que nous souhaitons dynamique et agréable.
- ◆ Ce changement souhaité, de la perception des valeurs aviaires fera son cheminement lentement, très lentement, nous en sommes conscients.

*Editorial*

Voici la première parution de votre journal virtuel des membres et futurs membres de la coopérative de solidarité d'entraide pour la survie des perroquets CO-ESP.

Nous désirons mettre en place ce moyen de communication, pour les membres et pendant un certain temps pour les futurs membres.

Nous sommes à mettre en place les structures de notre organisation. De ce fait, nous souhaitons être en mesure de vous faire suivre le développement des activités par ce moyen de communication, que nous souhaitons dynamique et agréable.

Le nouveau Conseil d'administration, élu le 28 avril 2013, s'occupe à prioriser le développement des premières activités du démarrage de la coopérative. Dans le langage des initiés qui nous aident dans notre développement, nous sommes à l'étape du pré-démarrage de notre entreprise. Nous ne devons pas l'oublier, nous ne pouvons pas sauter d'étapes.

Le 1er mai 2013, nous étions au jour 1 de la formation officielle de la coopérative. Nous ne pouvions officiellement exister avant l'assemblée générale d'organisation. Nous sommes maintenant presque trente membres inscrits, détenant chacun des parts sociales de 80\$. Nous en sommes très heureux. C'est un très bon départ. Nous remercions ces premiers membres qui ont foi dans la réalisation de nos objectifs, que nous

avons présentés lors de l'assemblée générale d'organisation.

Mettre en place les activités de démarrage d'une entreprise et ne pas perdre de vue les objectifs pour nous rendre au but recherché est un exercice qui exige constamment de réviser nos stratégies dans le développement des opportunités. Et ce n'est pas toujours facile de décider du bon choix, les influences viennent de plusieurs directions.

Nous sommes très conscients que le projet dans son ensemble puisse rendre plusieurs personnes de la grande communauté aviaire québécoise sceptiques. Nous comprenons très bien leurs multiples réticences, puisque nous les avons vécues, avant de fonder une coopérative pour mettre en œuvre une solution à long terme pour nos psittacidés qui se retrouvent orphelins.

Le choix de la forme juridique de la coopérative fut mûrement réfléchi, analysé et discuté avec des professionnels du milieu. Pour arriver à nos fins, doter le Québec d'un Sanctuaire de vie pour les perroquets, nous devons sensibiliser, non seulement la population québécoise, qui ne connaît aucune la situation de vie des perroquets, mais aussi la communauté aviaire, qui devra s'enrichir de nouvelles valeurs.

Quelles sont ces nouvelles valeurs souhaitées ? La responsabilisation par le biais de sensibilisation ac-

crue des propriétaires de perroquets envers leur animal, et de tous ceux qui gravitent autour du phénomène de l'adoption des perroquets abandonnés. Il est actuellement trop facile de se départir d'un perroquet pour toutes sortes de raisons, et l'avenir de ces pauvres oiseaux est actuellement inconnu et préoccupant.

Ce changement souhaité, de la perception des valeurs aviaires fera son cheminement lentement, très lentement, nous en sommes conscients.

Pour les membres fondateurs, pour les professionnels qui ont appuyé le projet et nous ont permis de croire que nous devions continuer dans notre voie, pour les premiers membres qui se sont joints à la formation débutante de notre coopérative, le projet est non seulement réalisable, mais doit se réaliser.

Nous ne ferons pas au stade de cette première parution la liste des besoins pour lesquels nous existons. Nous sommes certains que vous êtes en mesure d'évaluer les besoins, puisque vous avez tous répondu favorablement à la création de la coopérative. Rappelons quand même la mission première de la coopérative, soit répondre à un besoin important: doter le Québec d'un Sanctuaire pour les perroquets.



Gris d'Afrique

Nous ne pourrions subvenir aux besoins toujours grandissants, si nous ne mobilisons pas nos efforts de sensibilisation auprès de la communauté aviaire et de la population québécoise. Ceux-ci pourront offrir l'aide financière nécessaire pour bâtir, et soutenir à long terme un site pour recevoir le Sanctuaire national des perroquets.

## Les projets

Les études pour la création du site Internet sont en cours. Concurrément, nous travaillons aussi sur la création d'une image corporative. Dans les deux cas, nous avons des consultants d'expérience qui appuient notre cause et nous apportent énormément de support. Ce sont deux dossiers sur lesquels nous prévoyons mettre quelques mois de travail avant de pouvoir rendre le résultat.

En ce qui concerne le site Internet, nous travaillons à développer les premières activités et services pour les membres. Ce qui exige des rencontres avec nos professionnels et la mise en place d'une structure efficiente, afin de rencontrer nos objectifs qualitatifs.

Dans un autre secteur de nos activités, nous nous activons toujours à développer nos relations publiques auprès des décideurs municipaux et financiers.

De ce fait, nous devons aussi constamment faire connaître les raisons pour lesquelles nous désirons établir un Sanctuaire de vie pour les perroquets.

Nous travaillons auprès de plusieurs niveaux décisionnels pour recueillir des ressources et faire connaître la situation.

Il est bon de préciser que le conseil d'administration bénévole, ne s'octroie pas le titre de spécialistes aviaires, il n'agit qu'à titre de gestionnaire du projet. Il devra s'entourer de spécialistes pour répondre aux

exigences des différents volets.

Entre temps, nous profitons donc de ce moment pour vous souhaiter à tous une belle saison estivale. Soyez toujours vigilants, nos volatiles peuvent avoir le goût de prendre l'air eux aussi. Ça n'arrive pas qu'aux autres. Perroquetsecours en est la preuve constante.

Il est de plus en plus observé que la majorité de la population québécoise n'est aucunement avertie de la situation qui concerne la qualité de vie à long terme des perroquets du Québec. Celle-ci est pratiquement inconnue des citoyens qui possèdent des animaux domestiques.

Les perroquets sont toujours perçus comme des animaux prestigieux, inaccessibles, rares, d'une extrême beauté, intelligents et sensibles. Et nous les connaissons ainsi. Les gens sont donc très surpris d'apprendre que ceux-ci peuvent facilement changer de foyer, jusqu'à 10 fois dans leur vie, dû à leur longévité naturelle et pour toutes sortes de raisons liées à la vie de leurs propriétaires, et aussi à la difficulté à rencontrer leurs besoins dans un milieu de vie humain.

Lorsque l'on identifie tous les facteurs qui obligent souvent les propriétaires à devoir se séparer de leurs perroquets, les gens sont sensibles et appuient facilement notre cause.

Nous devons développer la

connaissance sociale de la situation de vie précaire de nos perroquets. Pourquoi ?

Pour qu'il y ait plus de personnes qui soient en mesure d'apprendre à bien vivre avec des perroquets, car le nombre de perroquets est toujours en hausse et bien sûr, pour réussir à obtenir l'aide financière pour nous aider à mettre en place l'ensemble des ressources requises pour construire notre Sanctuaire.

Depuis quelques décennies, nous observons une augmentation significative du nombre des propriétaires de perroquets, qui leurs prodiguent soins et affection, mais il n'est pas rare qu'ils se voient éventuellement dans l'obligation d'abandonner leur compagnon de vie.

Ce phénomène a entraîné une croissance des refuges privés, voués à la sauvegarde des perroquets. Nous reconnaissons les initiatives de particuliers qui accueillent au-delà même de leur capacité, des perroquets abandonnés en prodiguant soins, espaces et en s'investissant dans des forums de dis-

**« nous devons constamment faire connaître les raisons pour lesquelles nous désirons établir un Sanctuaire de vie pour les perroquets. »**

## Les projets suite...

cussion afin de renseigner et d'éduquer le public.

Nous ne pouvons continuer à développer l'étendue des services privés, lesquels exigent beaucoup trop d'investissements pour assurer une qualité de vie à tous ces perroquets orphelins.

Comme vous le savez, nous travaillons constamment au recrutement de membres et à la

formation de nos comités de travail qui seront très importants pour l'atteinte de nos objectifs. Il y a des postes à combler sur plusieurs comités, dont plus particulièrement, ceux qui concernent le développement du site Internet :

Comité de la recherche des nouvelles aviaires sur le web, (rechercheurs, journalistes);

Comité du développement des

vidéoconférences auprès des membres;

Comité du choix des textes et des images.

Être membre de la coopérative, c'est se donner le choix de contribuer à la réalisation de la mission de celle-ci et de ses objectifs, tout en acquérant la capacité d'influencer la manière d'y arriver.

«Les membres composent l'assemblée générale des membres, laquelle est souveraine. Ils élisent les membres du conseil d'administration, décident des grandes orientations et des règles de fonctionnement.»

## Qu'est ce qu'une coop?

Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes ou des sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.

Pour ceux qui ont assisté à l'assemblée générale d'organisation du 28 avril ou à la présentation du projet lors de la rencontre de l'Association québécoise des amateurs de perroquets (AQAP) du 2 juin dernier, les principes coopératifs furent expliqués, tout autant que ce qui suit.

Les membres composent l'assemblée générale des membres, laquelle est souveraine. Ils élisent les membres du conseil d'administration, décident des grandes orientations et des règles de fonctionnement.

Selon le règlement interne de la Coopérative de solidarité d'entraide pour la survie des perroquets (CO-ESP), il y a deux

types de membres :

### Membre utilisateur des services de la coopérative

Le membre utilisateur est une personne physique ou morale ayant payé sa part de participation et utilisant les services.

Cette catégorie regroupe principalement les propriétaires de perroquets, les associations aviaires, les techniciens en santé animale, les vétérinaires, les animaleries, les intervenants, les regroupements de protection des animaux de compagnie, les éleveurs de perroquets.

Le membre utilisateur participe au développement de la coopérative et des services qui y sont offerts. Il peut, au besoin, faire partie d'un comité spécifique.

### Membre de soutien ayant un intérêt économique, social ou culturel

Le membre de soutien est une personne physique ou morale, ayant un intérêt économique, social ou culturel pour l'objet de la coopérative, mais qui n'a

pas de lien d'usage avec la coopérative, et ayant payé sa part de participation.

Le membre de soutien pourra bénéficier d'un plan de visibilité pour son entreprise et de plusieurs autres avantages qui seront évalués en fonction de la participation du membre de soutien, de la qualification et du type de partenariat qui sera conclu.

Pour résumer, la coopérative est une organisation qui regroupe des personnes qui ont des besoins communs et qui s'associent pour exploiter une entreprise qui a pour but d'apporter une solution à des besoins.

Les perroquets du Québec ont besoin que leurs propriétaires se regroupent pour prendre soin d'eux, selon leurs spécificités.



Cockatiels



## La forme juridique

«Ce sondage, sous forme de dépliant, était disponible dans certaines cliniques vétérinaires et surtout sur le site de Perroquetsecours, notre partenaire au développement du projet.»

La forme juridique de la coopérative est intéressante pour plusieurs aspects :

- Les biens de la coopérative appartiennent à la coopérative;
- Les membres s'offrent des services dont ils ont besoin en commun;
- Les membres participent démocratiquement à l'évolution des besoins et des services offerts;
- Les membres d'une coopérative détiennent un pouvoir social dans leurs champs de compétences;
- Les coopératives s'échangent des services, l'intercoopération.

Il est important pour la communauté aviaire de développer une interaction entre les membres de sa communauté, en s'offrant des services, pour se créer une richesse, pour assurer la qualité de vie à long terme à nos perroquets, pour promouvoir la formation, pour s'assurer une relève et

développer la créativité.

Les fondements même des principes du mouvement coopératif permettront aux membres de développer un sentiment d'appartenance quant au site du Sanctuaire et de ses centres régionaux d'activités, qui appartiendront aux membres, créant une synergie entre tous les membres.

Pour plusieurs, tout cela peut paraître de bien belles aspirations et presque de l'utopie, jusqu'à un certain point. Il y a effectivement des aspects qui seront plutôt longs à réaliser, nous pensons même en terme de décennies. Ce n'est pas une raison pour ne pas réaliser ce qui est réalisable à court terme.

Pour recevoir les statuts de la coopérative, nous devons prouver que les propriétaires de perroquets avaient des besoins, que les propriétaires de perroquets désiraient un Sanctuaire et accepteraient de défrayer des coûts annuels, pour établir un Sanctuaire national pour les perroquets du Québec.

Pour obtenir ces informations, nous avons demandé l'opinion de

la communauté aviaire en diffusant un sondage. Ce sondage, sous forme de dépliant, était disponible dans certaines cliniques vétérinaires et surtout sur le site de Perroquetsecours, notre partenaire au développement du projet. Ce dépliant fut aussi transmis par Madame Josée Dubreuil lors des rencontres de l'AQAP.

Le sondage fut transmis personnellement de personnes en personnes pendant près de 6 mois. Durant cette période, 215 personnes ont répondu favorablement aux questions soumises. Ce qui nous a permis d'obtenir nos statuts de coopérative auprès du Ministère des Finances et de l'Économie qui administre les coopératives. Nous vous remercions.

Ce sont les personnes qui ont répondu au sondage qui reçoivent les communiqués et les informations relatives au développement de la coopérative. D'ici à ce que le site Internet soit fonctionnel, vous recevrez les informations via ce journal virtuel.



Crimson rosella

## Devenir membre

Pourquoi devenir membre maintenant, il n'y a pas de services encore ?

Les membres participent à la mise en place et à l'organisation des services. Dès qu'un individu devient membre, il participe à l'évolution des besoins et des services au sein de la coopérative. C'est un avantage au présent, mais qui s'étend aussi dans l'avenir. Une coopérative

est une entreprise différente, collective, qui existe pour ses membres.

Les membres sont les titulaires des valeurs qui doivent être transmises aux futurs membres. Dès que vous adhérez comme membre de la coopérative, vous participez au développement des activités pour doter le Québec d'un Sanctuaire national pour les perroquets. C'est important. Les membres fonda-

teurs partageront la fierté d'avoir bâti ensemble cet important mouvement.

Évidemment, qu'il y a un principe d'appui à la cause. Nous ne pourrions bâtir ensemble cette oeuvre, ni même instaurer les services de démarrage, si les propriétaires de perroquets ne comprennent pas tout de suite la nécessité de contribuer financièrement pour être membres de ce projet. Sans les

## Devenir membre suite...

membres, nous ne pourrions démontrer la crédibilité du projet de Sanctuaire de vie pour les perroquets, et obtenir un financement. Nous devons exister, espérer, construire, et poursuivre nos activités de prédemarrage.

La part sociale est transférable, remboursable, si la coopérative

est en mesure de rembourser et qu'un membre désire se retirer. (Articles 38, 44 et 202 de la Loi sur les Coopératives du Québec ) La responsabilité des membres est limitée au montant de leur souscription en capital social. Article 315 du C.c.Q. Les membres ne sont pas personnellement respon-

sables des dettes de la coopérative. Article 309 du C.c.Q. Vous pouvez recevoir le formulaire pour devenir membre en envoyant un courriel à [co-esp@videotron.ca](mailto:co-esp@videotron.ca) en nous mentionnant si vous êtes membre utilisateur ou de soutien.



Conure soleil

## Actualités

### Les photos

Nous avons besoin d'une banque de photos que nous pourrions utiliser sur nos documents corporatifs et sur le site Internet. Si vous désirez nous transmettre des photos, cela nous aidera à nous constituer une banque utilisable par nos membres et bénévoles qui seront en charge des communications. Veuillez identifier vos photos.

Les images soumises doivent être de format numérique (tiff, jpeg ou gif), de bonne qualité, et de dimensions suffisantes (au minimum 10" x 7.5" en 72 ppp, ou 720x540 pixels). Toute image soumise doit être libre de droits, ou encore les droits sur l'image doivent être transférés à CO-ESP, qui décidera en toute liberté de l'utilisation et de la distribution de l'image.

CO-ESP ne peut garantir qu'une image soumise sera utilisée.

### Les vidéoconférences

Nous en parlons depuis un certain temps. Nous désirons développer cet outil comme première activité auprès des membres. Nous avons des membres dans plusieurs régions du Québec qui ne peuvent se déplacer lors des conférences.

Cet outil sera très privilégié pour le développement de notre site Internet. Nous devons aussi avoir des personnes membres ou bénévoles qui aimeraient effectuer les vidéos.

Si vous avez des thèmes à développer, veuillez nous les soumettre. Si vous désirez devenir un cinéaste de la coopérative informez-nous, nous désirons organiser sous peu la logistique de cette activité.

### Les textes

Il en est de même pour les personnes qui ont des textes à nous transmettre. Nous développerons une section réservée aux

membres, lesquels pourront prendre connaissance des informations de nos professionnels et de nos membres.

### L'assemblée annuelle CO-ESP

La première assemblée des membres de la coopérative se tiendra le 3e dimanche d'octobre 2013, soit le 20 octobre 2013.

Seuls les membres officiellement inscrits seront invités à participer et à voter sur les décisions qui concernent les affaires de la coopérative.

Nous vous invitons tous à participer au développement des activités de la coopérative en devenant membres. Être membre, c'est se donner le choix de participer à mettre en place les fondements de la coopérative. En s'unissant nous pouvons.

« Nous avons besoin d'une banque de photos de perroquets »

*De tous les temps, les perroquets ont fasciné les humains par leur beauté et leur facilité d'adaptation. Soyons maintenant respectueux envers eux.*

## La Coopérative de solidarité d'entraide pour la survie des perroquets

CP 85058, 345 Laurier  
Mont Saint-Hilaire (Québec) J3H 5W1

Site web : [www.co-esp.com](http://www.co-esp.com)  
Courriel : [co-esp@videotron.ca](mailto:co-esp@videotron.ca)

Parce que le cœur se cache sous des poils, de la fourrure ou encore des ailes, et pour cette raison seulement, il n'aurait pas la même valeur. Jean Paul Richter

*La mission première de la coopérative de solidarité d'entraide pour la survie des perroquets (CO-ESP) est de réunir les propriétaires de perroquets, pour établir un Sanctuaire de vie qui répondra aux besoins spécifiques de ceux-ci.*

*La CO-ESP a aussi pour mission de soutenir la protection, la sauvegarde et l'intégration des perroquets comme animal de compagnie dans les réseaux sociaux et privés de la société canadienne par l'éducation populaire.*

*La CO-ESP désire par ses activités, soutenir la recherche scientifique plus spécifiquement dans le secteur des maladies aviaries.*

Le 4 avril 2013, notre entreprise s'est distinguée en remportant le premier prix local de la catégorie «économie sociale», dans le cadre du quinzième Concours québécois en entrepreneuriat.



## Site du jardin zoologique de Québec



*Ara chloroptère*

La députée de Charlesbourg, Denise Trudel, lance une pétition pour redonner le site du Jardin zoologique à la population.

La pétition est en ligne depuis le 21 juin 2013 sur le site de l'Assemblée nationale: <http://www.assnat.qc.ca/fr/index.html>

N'hésitez pas à inviter vos connaissances à signer la pétition.

Les membres fondateurs ont demandé aux décideurs politiques concernés, la réouverture du Jardin zoologique de Québec à titre de site dédié au Sanctuaire national des perroquets, par la réhabilitation de la Serre-Indo Australienne, désaffectée depuis mars 2006.

Madame Trudel a reçu le document de présentation du projet de la Coopérative de solidarité d'entraide pour la survie des perroquets.

Aidons la à nous aider!

Rédactrice: Danyèle Vachon

Collaborateur: François Boucher

Correcteurs: Claire Versailles & François Boucher

Mise en page et infographie: Ghyslaine Piette